



La prime de fonction au CNPF, comment s'y retrouver ?

Chacun a sur sa fiche de paye une ligne correspondant à la prime de fonction. Derrière ce montant, un mécanisme compliqué et qui remonte à des décisions prises dans les années 2000 et 2002 est à l'œuvre ...

Cette prime de fonction représente 24 à 38% de la rémunération totale pour le personnel technique et de 9 à 20% pour le personnel administratif qui bénéficie par ailleurs d'une autre prime d'un montant sensiblement équivalent, l'IFTS (Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) ou l'IAT (indemnité d'administration et de technicité).

Au CNPF, les primes rentrent dans l'assiette de calcul des cotisations sociales (maladie et retraite).

Le montant annuel de base de la prime de fonction

L'indice majoré figurant sur votre fiche de paye, dépend de la catégorie d'emploi, du grade et de l'échelon.

Le coefficient spécifique qui dépend de la catégorie d'emploi

$$MIT = (INM \times Cg + Cs) \times \text{taux de base} \times Ca$$

Le coefficient de grade qui dépend de la catégorie d'emploi et des responsabilités

Le taux de base, valeur fixe en euros : 4,3371 €

Le coefficient d'affectation défini par le CNPF tous les ans

Valeurs des coefficients par catégorie d'emploi et responsabilité

Catégorie	Echelon	Cg	Cs	Ca 2022	Remarque
D	1 à 5	2,06	2192	1,363	
D	6	2,06	2192	1,478	
DA	1 à 6	1,96	1904	1,363	
DA	7 à 9	2,06	2192	1,363	
DA	10 à 11	2,06	2192	1,478	
T1S	tous	1,84	1904	1,363	
T1N	tous	1,62	1367	1,363	
T2N, S et E	tous	1,5	911	1,404	
A1SRS1	tous	2,97	0	1,363	
A1NRS1	tous	2,58	0	1,363	
A1SRS2	tous	1,84	0	1,363	
A1NRS2	tous	1,62	0	1,363	
A1S	tous	1,84	0	1,363	
A1N	tous	1,62	0	1,363	
A2ERS	tous	2,13	0	ND	80% du plafond de l'arrêté de 2002
A2SRS	tous	2,13	0	ND	80% du plafond de l'arrêté de 2002
A2S et E	tous	1,5	0	1,404	Prime unique sur INM moyen de 425,5
A2N	tous	1,5	0	1,404	Prime unique sur INM moyen de 380
A3E	tous	1,4	0	1,404	Prime unique sur INM moyen de 370
A3S	tous	1,4	0	1,404	Prime unique sur INM moyen de 342
A3N	tous	1,4	0	1,404	Prime unique sur INM moyen de 332

Les deux premiers caractères indiquent la catégorie d'emploi : directeur (D et DA), ingénieur (T1), technicien (T2), attaché (A1) ou secrétaire (A2 et A3).

Le caractère suivant désigne la classe : Normale, Supérieure ou Exceptionnelle

Les derniers caractères indiquent une responsabilité : responsable de service de niveau 1 ou 2

Exemple :

Pour un technicien de classe normale au 8^{ème} échelon, l'indice majoré sur la fiche de paye est 381.

Sa prime de fonction est de :

$$(381 \times 1,5 + 911) \times 4,3371 \text{€} \times 1,404 = 9\,027 \text{€ brut annuel}$$

La prime de fonction de base peut ensuite être modulée en fonction des responsabilités et de la manière de servir dans la limite d'un plafond défini par catégorie d'emploi dans un arrêté de 2002.